



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS



La visite sanitaire bovine : un dispositif à valoriser

Alexandre Fediaevsky (1), Didier Calavas (2)

(1) Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, DGAL, Bureau de la santé animale

(2) Afssa, Laboratoire d'études et de recherches en pathologie bovine et hygiène des viandes, Lyon

La visite sanitaire bovine (VSB) mise en place en 2005 correspond *de facto* à un réseau de surveillance épidémiologique des élevages de bovins reposant sur les vétérinaires sanitaires. Les objectifs de la VSB sont multiples : améliorer les connaissances sur la maîtrise sanitaire dans les exploitations bovines, contribuer à la programmation par les services vétérinaires de leurs contrôles officiels, renforcer le dialogue entre l'éleveur et le vétérinaire sanitaire sur le niveau de maîtrise des risques sanitaires que présente l'exploitation et, le cas échéant, sur les moyens de l'améliorer.

Obligatoire et financé par l'État, le dispositif institué en 2005 (arrêté du 24 janvier 2005⁽¹⁾) a évolué en 2007 pour s'élargir à différents domaines de la santé publique vétérinaire en même temps que le rythme devenait bisannuel (arrêté du 28 décembre 2007⁽²⁾).

Après deux ans de fonctionnement suivant la nouvelle formule, la Direction générale de l'alimentation (DGAL) s'est penchée plus attentivement sur les résultats de la VSB dans la perspective de son évolution, en analysant notamment :

- le taux de réalisation des visites et leur saisonnalité ;
- les résultats globaux des visites au plan national et régional et par type de production (laitier ou allaitant) ;
- la cohérence des résultats.

MATÉRIEL ET MÉTHODES

Depuis la campagne 2007-2008, la VSB porte sur six principales rubriques : gestion sanitaire des animaux, gestion des locaux et des équipements, protection sanitaire de l'élevage,



MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

(1) Arrêté du 24 janvier 2005 relatif à la surveillance sanitaire des élevages ovins : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT00000420044

(2) Arrêté du 28 décembre 2007 constituant un réseau de surveillance et de prévention des risques sanitaires dans la filière bovine dénommé « réseau national des visites sanitaires bovines » : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000017843231

gestion de la pharmacie vétérinaire, hygiène de la traite et tenue des documents sanitaires de l'élevage. Ces rubriques sont évaluées par le vétérinaire sanitaire de l'élevage, en présence de l'éleveur, en utilisant une grille d'évaluation fournie par la DGAL, fondée, selon les questions, sur des critères factuels ou sur une appréciation plus subjective du vétérinaire. L'évaluation conduit à attribuer une des trois mentions suivantes : « satisfaisante », « à améliorer » ou « non satisfaisante ». Une évaluation globale est attribuée en fonction des résultats des différentes rubriques selon des modalités détaillées par note de service⁽³⁾. Au cours de la visite, des informations déclaratives sont également recueillies au sujet de la fabrication à la ferme d'aliments avec additifs, l'existence de site d'élevage secondaire, de centre de rassemblement et d'atelier d'engraissement dérogatoire.

Seules les données d'évaluation synthétique par rubrique, l'évaluation globale et les informations déclaratives ont été saisies au fur et à mesure par les vétérinaires sanitaires dans le système d'information de la DGAL (SIGAL) par télé-procédure mise en place au printemps 2008.

Cette première analyse a porté sur les 132 597 visites réalisées en France métropolitaine pour les deux premières campagnes de la nouvelle VSB, entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 octobre 2009, à partir des données saisies par les vétérinaires sanitaires. Les seules données complémentaires intégrées à l'analyse concernaient le classement par les services vétérinaires des élevages au regard des risques brucellose et tuberculose.

Les données ont été comparées par le test du Chi-deux et les corrélations entre les évaluations des rubriques ont été estimées par le coefficient de Spearman. L'ensemble des analyses ont été effectuées avec R pour Windows[®].

RÉSULTATS

Taux de réalisation

Les visites sont principalement réalisées en hiver, à la même époque que les prophylaxies, et les répartitions des visites pendant les campagnes 2008 et 2009 sont très différentes (Figure 1).

Pour la première campagne, 118 491 visites ont été initialement programmées, 7 705 visites n'ont pas pu être réalisées en raison de l'absence d'atelier bovin (95 % des motifs) ou d'un refus de la part de l'éleveur (5 % des motifs). Pour les visites restantes, le taux de réalisation a été de 92 %.

Pour la deuxième campagne, 121 732 visites avaient été initialement programmées. Au moment où les données ont été extraites, les motifs de non-réalisation des visites précisés étaient distribués comme pour la campagne précédente. Seules 39 224 visites avaient été réalisées ce qui représentait un taux de réalisation de 33 %, la campagne 2009 apparaissait donc en retard par rapport à la première campagne pour laquelle 63 % des visites avaient déjà été réalisées au 31 octobre.

Distribution des notes par élevage

Globalement les résultats ont été jugés très satisfaisants (Tableau 1), 80 % des élevages n'avaient au plus qu'un item à améliorer, 56 % étaient entièrement satisfaisants. Seuls 0,5 % des élevages présentaient une note globale « non satisfaisante » et 12,2 % des élevages présentaient une note globale « à améliorer ». On observe également que 4,6 % des exploitations avaient au moins trois rubriques à améliorer.

Résultats par type de production

Les résultats étaient sensiblement différents pour les élevages allaitants et les élevages laitiers ou mixtes (Tableau 2). Pour les deux filières, la protection sanitaire de l'élevage et la gestion sanitaire des animaux étaient globalement très satisfaisantes ce qui est un constat très positif par rapport à la gestion du risque d'introduction ou de diffusion des maladies infectieuses.

L'évaluation de l'hygiène de traite dans les exploitations comprenant un atelier laitier a fourni de bons résultats. Toutefois elle n'a pas été évaluée dans les exploitations adhérentes à la Charte de bonnes pratiques (69 % des exploitations), celle-ci étant considérée comme redondante par rapport à celle réalisée dans le cadre de la Charte de bonnes pratiques. Par ailleurs, les élevages adhérents à la charte des bonnes pratiques d'élevage avaient en moyenne de meilleurs résultats que les autres pour les autres rubriques.

En revanche, la tenue des documents sanitaires d'élevage n'était pas « satisfaisante » dans plus d'un quart des élevages allaitants et environ un sixième des élevages laitiers. De même la gestion de la pharmacie vétérinaire n'était pas satisfaisante pour un peu moins d'un cinquième des élevages, pour les deux filières confondues. Les locaux et équipements n'étaient pas satisfaisants dans environ un cinquième des élevages, toutes filières confondues.

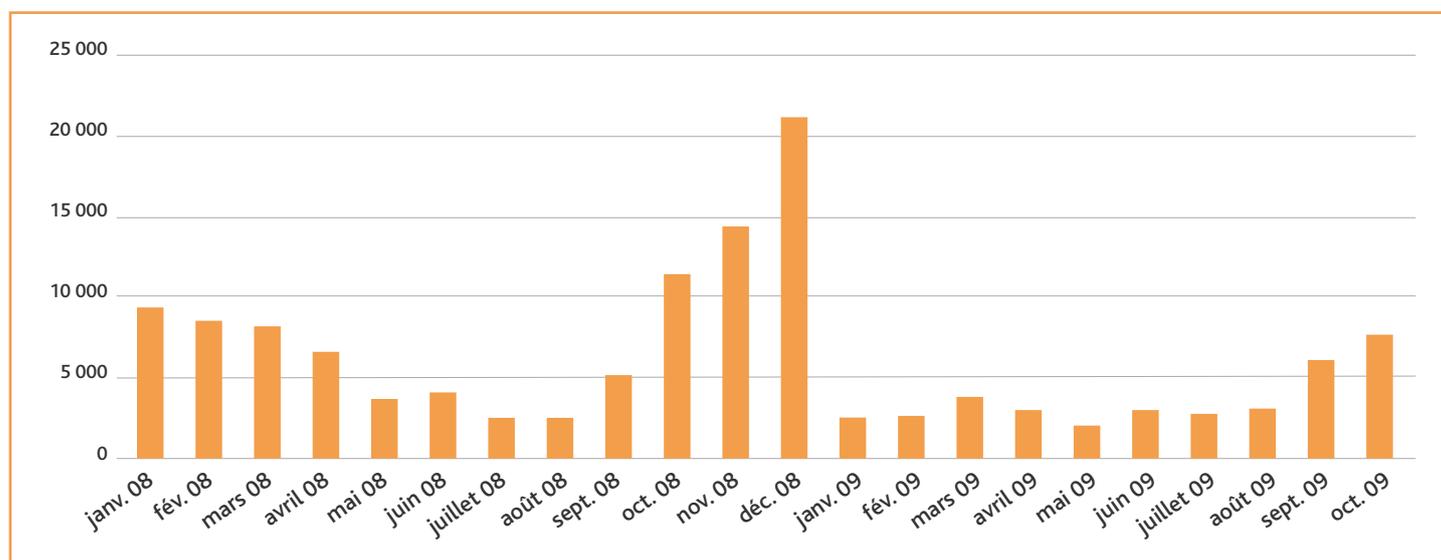


Figure 1 : Distribution mensuelle du nombre de visites sanitaires bovines en 2008 et 2009 (jusqu'au 31 octobre 2009)

(3) <http://agriculture.gouv.fr/sections/thematiques/sante-protection-animaux/animaux-d-elevage/visite-sanitaire-bovine>

Tableau 1 : Distribution des élevages (en %) en fonction du nombre de rubriques à améliorer et non satisfaisantes

Nombre de rubriques non satisfaisantes	Nombre de rubriques à améliorer						
	0	1	2	3	4	5	6
0	56,4	23,3	10,9	3,8	1,5	0,6	0,1
1	0,8	0,8	0,6	0,3	0,2	< 0,1 % (n=39)	
2	0,1	0,1	0,1	0,1	< 0,1 % (n=23)		
3	< 0,1 % (n=23)	< 0,1 % (n=38)	< 0,1 % (n=61)	< 0,1 % (n=8)			
4	< 0,1 % (n=14)	< 0,1 % (n=19)	< 0,1 % (n=5)				
5	< 0,1 % (n=28)						
6	< 0,1 % (n=5)						

Tableau 2 : Distribution des élevages bovins allaitants et laitiers en fonction des évaluations des six rubriques de la VSB (en %)

	Élevages allaitants (n=80 654)			Élevages laitiers ou mixtes (n=51 943)		
	Satisfaisant	À améliorer	Non satisfaisant	Satisfaisant	À améliorer	Non satisfaisant
Gestion sanitaire des animaux	93,1	6,6	0,5	92,4	7,4	0,1
Locaux et équipements	81,9	17,0	1,7	79,9	19,3	0,5
Gestion de la pharmacie vétérinaire	82,2	17,2	0,9	83,1	16,3	0,3
Protection sanitaire de l'élevage	90,9	8,9	0,2	90,6	9,4	0,0
Tenue des documents sanitaires de l'élevage	75,7	21,7	4,1	84,1	14,7	0,8
Hygiène de la traite	SO	SO	SO	88,7	11,0	0,3
Note globale	86,6	12,8	0,9	88,2	11,4	0,3

SO : sans objet.

Les notes aux différentes rubriques pour les élevages laitiers étaient faiblement corrélées. La moitié des éleveurs ayant une gestion sanitaire des animaux non satisfaisante ou une hygiène de traite non satisfaisante avaient une note globale non satisfaisante. Les facteurs les plus fréquemment associés à une note globale non satisfaisante étaient la tenue des documents sanitaires, la mauvaise gestion de la pharmacie et dans une moindre mesure la gestion des locaux (Figure 2).

Pour les élevages allaitants, la protection sanitaire et la gestion sanitaire des animaux constituaient les principales défaillances. L'association entre une note non satisfaisante aux rubriques tenue des documents sanitaires et gestion de la pharmacie vétérinaire expliquait plus d'un tiers des notes globales « non satisfaisantes », l'association entre documents sanitaires non satisfaisants et gestion sanitaire des animaux non satisfaisante expliquait un cinquième des notes globales non satisfaisantes et l'association entre protection sanitaire non satisfaisante et gestion sanitaire des animaux non satisfaisante expliquait un cinquième des notes globales non satisfaisantes (Figure 3). Enfin 7 % des élevages étaient non satisfaisants pour l'ensemble des rubriques.

Les résultats différaient légèrement en fonction des régions d'élevage, notamment la Corse se distinguait par un taux plus élevé (> 40 %) de gestion documentaire non satisfaisante ou à améliorer.

Données déclaratives

Une proportion non négligeable d'élevages, en moyenne 14 %, disposent d'un site d'élevage secondaire à distance, avec de fortes variations régionales (jusqu'à 50 % pour les régions Corse et Provence-Alpes-Côte d'Azur).

L'utilisation de mélange d'aliments avec ajouts d'additifs purs ou de pré-mélanges d'additifs était plus fréquente en élevage laitier ou mixte (5,5 %) qu'en élevage allaitant (1,9 %) et les centres de rassemblement plus fréquents en élevage allaitant (3,7 %) qu'en élevage laitier (1,7 %).

Les élevages allaitants signalant la présence d'un atelier d'engraissement dérogatoire ou d'un centre de rassemblement avaient en moyenne de meilleurs résultats à la rubrique gestion sanitaire des animaux que les autres élevages.

Cohérence entre note globale et rubriques

Il apparaît que la note globale n'est souvent pas cohérente avec le nombre de rubriques non satisfaisantes. Respectivement 49 élevages laitiers ou mixtes et 152 élevages allaitants avaient une note globale différente de « non satisfaisante » alors qu'au moins deux rubriques étaient classées non satisfaisantes et 85 élevages laitiers et 126 élevages allaitants ont obtenu une note globale « non satisfaisante » alors qu'une seule rubrique était « non satisfaisante ». En se référant aux règles d'évaluation de la note globale présentées en introduction, le nombre total d'élevages qui devraient être classés non satisfaisants serait de 179 pour les élevages laitiers ou mixtes et de 516 pour les élevages allaitants au lieu de 215 et 490 respectivement.

Cette incohérence entre note globale et notes des différentes rubriques avait déjà été relevée dans une étude menée sur les VSB de Vendée lors de la campagne 2005-2006 [1].

Risque sanitaire et note globale

Les élevages laitiers ayant une note globale non satisfaisante sont près de 50 fois plus souvent classés à risque de brucellose

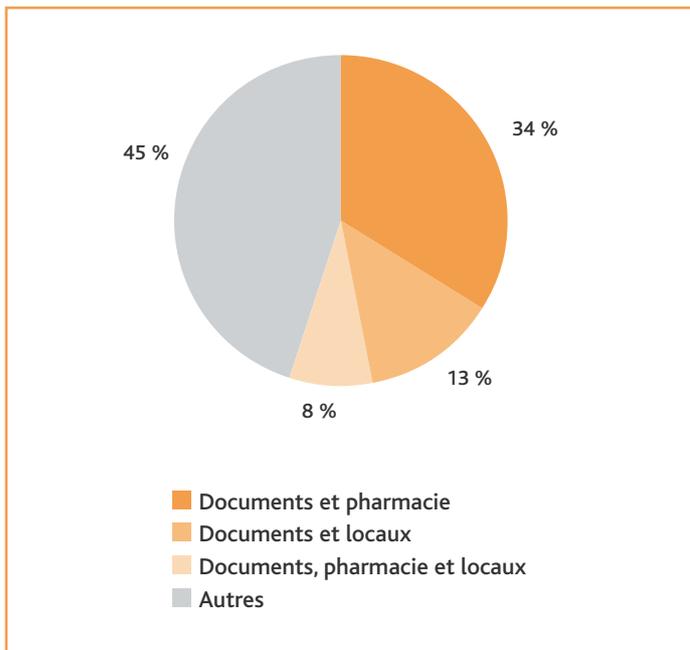


Figure 2 : Répartition des rubriques les plus fréquemment non satisfaisantes chez les élevages laitiers ou mixtes globalement non satisfaisants

que les autres pour une raison non liée à un lien épidémiologique avec un foyer de brucellose (raison qualifiée d'administrative, comme par exemple le défaut de prophylaxie ou le défaut de déclaration d'avortement) et 10 fois plus pour la tuberculose. Les élevages allaitants ayant une note globale non satisfaisante sont 25 fois plus souvent classés à risque de brucellose pour raison administrative que les autres et 6 fois plus pour la tuberculose.

La cohérence entre les notes globales non satisfaisantes et le statut du risque des élevages à l'égard de la brucellose et de la tuberculose indique l'adéquation entre l'évaluation du risque effectuée par les vétérinaires sanitaires dans le cadre de la VSB et celle effectuée par les services vétérinaires, soit à partir de la valorisation des résultats de la VSB, soit indépendamment.

DISCUSSION

Mobilisation

Depuis sa mise en place, le taux de réalisation des visites sanitaires bovines a progressivement baissé de 95 % en 2005 à 90 % en 2008. Les services vétérinaires ont été alertés en novembre 2009 du faible taux de réalisation de la campagne en cours et, au 31 décembre, le taux de réalisation des VSB pour la campagne 2009 s'élevait à 75 %, nonobstant certains retards à la saisie qui devraient être rattrapés en début d'année. Cela traduit une remobilisation en fin de campagne mais représente néanmoins une baisse importante du taux de réalisation par rapport à l'année précédente.

Les raisons de cette baisse sont potentiellement externes à la VSB, notamment en raison de l'interaction avec la campagne de vaccination contre la fièvre catarrhale ovine. Toutefois on ne peut exclure non plus une certaine démobilitation liée à un intérêt limité porté à la VSB par les différents acteurs qui ont le plus souvent reçu peu d'information en complément des notes de service. Par exemple, l'articulation entre la visite sanitaire et le bilan sanitaire réalisé dans le cadre du dispositif de prescription des médicaments vétérinaires pourrait y être reprécisée. Une

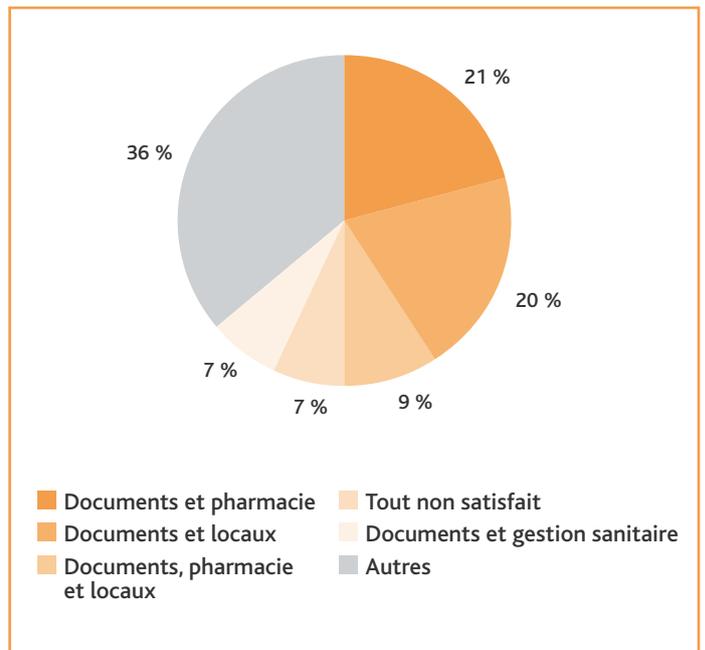


Figure 3 : Répartition des rubriques les plus fréquemment non satisfaisantes chez les élevages allaitants globalement non satisfaisants

enquête sur la perception de la VSB doit être conduite auprès des éleveurs et des vétérinaires en 2010. Elle permettra notamment de repenser le rôle de la VSB selon trois axes : l'outil d'information, l'outil de pilotage et l'outil de dialogue.

Outil d'information

En tant qu'outil descriptif de la gestion sanitaire des élevages bovins, la VSB montre des résultats globalement très bons, reflétant le niveau technique et sanitaire de cette filière. La principale rubrique à améliorer est la tenue des documents sanitaires dans près d'un quart des élevages allaitants et un cinquième des élevages laitiers. Dans ce domaine, la réglementation date de 2000 et les enjeux en termes de santé publique justifient pleinement sa mise en œuvre rapide de façon à ce que la situation s'améliore lors des prochaines visites. Ces aspects sont d'ailleurs intégrés aux contrôles de conditionnalité de la Politique agricole commune. De plus, depuis le 1^{er} janvier 2010, le registre d'élevage constitue la source des données transmises dans le cadre de l'information sur la chaîne alimentaire (ICA). La gestion des locaux ou de la pharmacie vétérinaire présente également des marges de progression pour plus de 15 % des élevages.

L'analyse des résultats est toutefois limitée du fait que seules les données synthétiques sont disponibles au plan national et que l'effet lié à la subjectivité individuelle de chaque vétérinaire d'apprécier les situations n'a pas pu être pris en compte. Cela d'autant plus que l'évaluation de certaines rubriques ne faisait pas appel à une grille de décision standardisée mais relevait du jugement individuel du vétérinaire. Cette dimension subjective n'est pas nécessairement irrationnelle mais elle implique que le classement des élevages est très lié au vétérinaire évaluateur ce qui peut poser des problèmes de comparabilité des résultats entre vétérinaires. Cela rend aussi critiquable, les résultats d'évaluation de certaines rubriques, en particulier l'hygiène de traite qui est le plus souvent faite sans assister à la traite⁽⁴⁾.

Au sein des différentes rubriques, il serait intéressant de pouvoir disposer du détail de l'évaluation conduite par le vétérinaire afin

(4) Avis du 11 décembre 2007 de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments sur un arrêté constituant un réseau de surveillance et de prévention des risques sanitaires dans la filière bovine dénommé « réseau national des visites sanitaires bovines » : <http://www.afssa.fr/Documents/SANT2007sa0332.pdf>

de comprendre les raisons des évaluations non satisfaisantes ou à améliorer. Cela d'autant plus que les motifs n'ont pas la même importance en termes de santé publique vétérinaire. L'analyse plus approfondie d'un échantillon aléatoire de formulaires complets est ainsi prévue en 2010.

Outil de pilotage

En tant qu'outil de pilotage du risque en santé publique vétérinaire en élevage, la VSB a une portée limitée, notamment du fait que l'action du vétérinaire sanitaire n'est, logiquement, pas assimilée à un contrôle officiel. Les visites non satisfaisantes devraient donc en particulier faire l'objet d'inspections généralistes en élevage, et être programmées à ce titre.

Toutefois, il existe une bonne cohérence entre le classement des élevages à risque sanitaire de tuberculose et de brucellose et la note globale des élevages. Cela témoigne d'une bonne adéquation entre l'appréciation de l'élevage par le vétérinaire sanitaire et par les services vétérinaires, que celle-ci se soit fondée ou non sur la VSB. Pour apprécier davantage l'exploitation de la VSB dans ce classement, il faudrait disposer d'indicateurs sur les suites données à la VSB. Jusque-là, les outils disponibles ne permettent pas de faire un suivi au niveau national des actions menées au niveau départemental suite à une visite non satisfaisante.

La question des suites données par l'administration soulève le problème du manque de cohérence des résultats. Il n'appartient pas aux services vétérinaires de modifier la conclusion du vétérinaire sanitaire, c'est donc au vétérinaire sanitaire de s'assurer de la cohérence des saisies effectuées. L'attention du vétérinaire pourra être attirée sur d'éventuelles incohérences par la mise en place de procédures automatiques de contrôle via la télé-procédure.

Outil de dialogue

Outil de dialogue entre éleveur et vétérinaire sanitaire, la VSB est difficilement évaluable sur ce plan. Dans le cadre de ce dialogue, la VSB joue également un rôle d'outil de diagnostic pour l'éleveur, et peut l'aider à se préparer à d'éventuels contrôles officiels.

En 2010, la reconduction du dispositif permettra d'identifier dans les élevages évalués pour la deuxième fois selon les mêmes critères, une évolution éventuellement associée à ce dialogue. Toutefois on peut regretter l'absence jusque-là de dispositifs de formation et d'accompagnement des éleveurs et des vétérinaires ce qui aurait permis de valoriser, dans une perspective d'audit d'élevage, les visites déjà réalisées.

PERSPECTIVES D'AMÉLIORATION

La VSB a été mise en place alors que la lutte contre les principales maladies réputées contagieuses (MRC) avait porté ses fruits et que les opérations de prophylaxie étaient de plus en plus allégées. Elle visait à mettre en place une surveillance sanitaire globale et généraliste des élevages bovins. Dans sa formule rénovée, elle constitue un outil original et intéressant de surveillance sanitaire qui s'appuie sur le maillage territorial des vétérinaires sanitaires. Les vétérinaires ont montré une bonne adaptation à la télé-procédure, mode d'échange d'informations qui fait encore l'objet de développement pour permettre d'accéder à différents niveaux d'information de suivi de réalisation des campagnes. Des améliorations du dispositif peuvent être envisagées notamment à trois niveaux: la valorisation, la méthode et la pédagogie.

Comme tout réseau de surveillance, le réseau des VSB nécessite, pour vivre, qu'une véritable animation soit conduite. Celle-ci inclurait la nécessaire formation des vétérinaires, qui doit être inscrite au catalogue de formation continue des vétérinaires sanitaires à cette approche novatrice. Les outils de valorisation des données devraient être développés afin d'améliorer l'accès des vétérinaires à des données synthétiques et des analyses plus fines de résultats devraient être conduites de façon régulière. Ces éléments, permettraient une valorisation des données issues de la VSB auprès des différents acteurs de terrains: éleveurs, vétérinaires sanitaires et services vétérinaires.

BIBLIOGRAPHIE

[1] Calavas D., Roy A. M., Dufour B., Hendrikx P. (2009) Visite sanitaire bovine: objectivité et pédagogie. *Le Point Vétérinaire*. 40: 65-69.

